



COMMUNIQUE PS – Le 18 mai 2009

Le PS rend ses sites Internet accessibles aux personnes malvoyantes, sourdes et malentendantes

Soucieux de rendre ses programmes et propositions concrètes accessibles à tous, le PS veille à développer l'accessibilité à l'information sur Internet.

Le PS décroche le label AnySurfer !

AnySurfer, seul label reconnu en Belgique, atteste l'accessibilité des sites Internet au plus grand nombre, en ce compris les personnes malvoyantes ou aveugles, les personnes âgées, ainsi que les personnes à mobilité réduite, sourdes et malentendantes.

Le PS a modifié son site www.ps.be afin de le rendre accessible à tous, sur base des critères élaborés par AnySurfer en termes de navigation, de contenu, de mise en page et d'interactivité.

Aujourd'hui, le PS est le premier parti politique à accéder au label AnySurfer.

Le PS traduit ses programmes en langue des signes !

Depuis 2005, tous les événements organisés par le PS bénéficient systématiquement d'une traduction en langue des signes. Le PS franchit aujourd'hui un pas supplémentaire.

La PSTV, webTV du PS, propose dès à présent l'ensemble des propositions concrètes reprises dans les programmes du PS pour la Région wallonne, la Communauté française et l'Union européenne traduites en langue des signes.

Site Internet : www.pstv.be

Des initiatives qui s'inscrivent dans une démarche politique d'égalité

Le PS tient à rappeler que, grâce à ses actions, de nombreuses avancées ont eu lieu pour une meilleure prise en compte et une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap. Le PS tient tout particulièrement à souligner le travail de Julie Fernandez Fernandez, Secrétaire d'État aux Personnes handicapées.

Voici les principales mesures mises en œuvre tant au Gouvernement fédéral qu'en Région Wallonne :

→ Plus de pouvoir d'achat

- Extension au profit des personnes plus légèrement handicapées de l'abattement du "prix de l'amour" : grâce à cette mesure 10.000 personnes ont vu leur pouvoir d'achat augmenter.



- Allocation aux personnes handicapées (allocation de remplacement de revenus) augmentée de 2% dès le 1^{er} juin 2009.
- Nouveau système de calcul des allocations familiales majorées pour tous les enfants en situation de handicap.

→ **Un meilleur accueil des personnes en situation de handicap**

- Dégagement par l'INAMI de 2.000.000 € pour l'accueil de personnes en grande dépendance.
- Augmentation du nombre de places d'accueil de jour et en résidentiel pour les personnes handicapées, soit plus de 200 nouvelles places créées depuis 2007.
- Meilleure prise en charge des personnes handicapées « prioritaires » : 250 personnes bénéficient d'une prise en charge adaptée (budget total de 7,5 millions €).

→ **Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap**

- Création et subventionnement de 400 emplois supplémentaires en entreprises de travail adapté (portant le total à 6.283), ce qui représente un budget de 2,2 millions €.
- Amélioration de l'accès à la formation et à l'emploi ordinaire des personnes en situation de handicap : collaboration FOREM / AWIPH et abrogation du principe de dégressivité de l'intervention de la prime de compensation accordée aux employeurs dans le cadre de l'engagement de travailleurs handicapés (1 million € pour cette mesure, qui concerne 2400 primes).

→ **Une plus grande prise en compte des besoins des personnes handicapées**

- Programmes triennaux communaux et autres plans financés par la Région qui placent les critères d'accessibilité des personnes handicapées au rang des priorités.
- Adoption d'une résolution qui demande au Gouvernement à prendre systématiquement en compte les exigences d'accessibilité lors de la conception et l'aménagement d'infrastructures et d'équipements.
- À partir de 2009, possibilité pour toutes les crèches en Région wallonne d'accueillir des enfants handicapés grâce au soutien d'équipes de puéricultrices spécialisées.

Enfin, Julie Fernandez Fernandez a envoyé une circulaire conjointe aux communes en vue d'augmenter l'accessibilité des bureaux de vote. En effet, pour la Secrétaire d'État, il est important que les bureaux de vote et les isoloirs soient spécifiquement adaptés pour les personnes touchées par un handicap.

Plus d'infos ? Ermeline Gosselin 0478 57 18 67